

Conclusion de la journée d'étude du 25 juin 1987 sur le marché des notices bibliographiques

par Marcelle BEAUDIQUEZ, conservateur à la bibliothèque nationale

On m'a confié les conclusions de la journée, c'est toujours une mission périlleuse, et chacun sait que toute synthèse est une réduction. Je vais essayer de faire cette conclusion en deux parties. J'ai voulu résumer ce qui a été dit dans la journée, peut-être dégager un certain nombre d'idées, et en deuxième partie proposer - je sais que le terme de recommandation est toujours vide et creux, - disons donc plutôt une sorte de motion pour prolonger la journée vers une forme d'action.

Première constatation, sous la forme d'une plaisanterie, je dirais que les bibliothécaires français devraient être heureux, puisqu'ils sont en train de voir réaliser ce qui a toujours été le secret espoir du bibliothécaire : pouvoir bénéficier de notices catalographiques satisfaisantes sans avoir à les faire lui-même, donc l'avenir est rose... la densité de la journée prouve que contrairement peut-être à certaines idées reçues, le marché bibliographique français n'est pas du tout vide ; d'une certaine manière, il serait même pléthorique ! Plus sérieusement, chacune des interventions de la journée a montré qu'il existe bien un marché des notices bibliographiques en France tant pour une récupération rétrospective que pour une fourniture courante. Leur nombre a également montré la nécessité d'un choix parmi ces réservoirs bibliographiques français et étrangers qui ont chacun ses avantages et ses inconvénients. Mais ces choix, et nous le savons bien, doivent être faits non seulement en fonction du contenu de ces réservoirs, mais aussi en fonction d'un certain nombre de critères politiques et techni-

ques dont les bibliothécaires ne sont pas toujours maîtres. Je n'en citerai que quelques uns, comme le niveau antérieur d'informatisation de la bibliothèque ou de l'établissement dans lequel s'inscrit la bibliothèque, la présence ou non d'un réseau local, l'appartenance à l'une ou l'autre des Directions pour les établissements relevant de l'Etat, ou les modes de financement possibles pour les établissements privés. Presque à chaque fois, sauf pour la BN tout au moins actuellement, la bibliothèque peut être simple utilisatrice ou participer à l'alimentation du réseau qu'elle a choisi. Se pose alors le problème de besoins catalographiques différents pour les bibliothèques de types différents appartenant à un même réseau et cela semble être le cas pour LIBRA ; il semble bien de plus, et la réaction des participants de Nantes en témoignait déjà, que tous les types de bibliothèques soient concernés par ce recours à un marché des notices bibliographiques. Il n'est donc pas souhaitable de penser un marché en fonction d'un seul type de bibliothèques, BM ou BU par exemple, chacun sait que les besoins d'une bibliothèque municipale moyenne sont proches d'une BU Lettres/Sciences Humaines par exemple. Toutefois, pour simplifier, on pourrait présenter le marché ainsi : D'abord le nouveau venu, la Bibliothèque Nationale c'est-à-dire BN-OPALE, et chacun ne peut que se féliciter de voir apparaître sur ce marché des notices bibliographiques la BN qui doit devenir le premier producteur de notices bibliographiques françaises par le fait même de ses liens avec le Dépôt Légal et la Bibliographie de la France. Il faut attendre mainte-

nant ses développements, mais il est certain qu'elle peut fournir potentiellement la quasi-totalité des notices françaises.

Ensuite, sans ordre hiérarchique, on trouve LIBRA qui fournit également des notices françaises, mais dans une optique conforme aux besoins des bibliothèques de lecture publique.

Enfin, dans le domaine des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de recherche, il ne semble pas y avoir actuellement dans le réservoir français, correspondance entre les services offerts et les besoins de ces bibliothèques, où un pourcentage parfois considérable des acquisitions est constitué d'ouvrages étrangers. Le volume du «réservoir SIBIL» est pour le moment relativement faible et doit encore se développer mais ses perspectives, on l'a vu tout par ailleurs, sont très encourageantes. En attendant le Pancatalogue sur lequel on manque cruellement d'informations, les bibliothèques ont recours à des réservoirs étrangers. On pense surtout à l'OCLC, c'est-à-dire un réservoir américain, dont notre collègue belge a montré les aspects positifs exemplaires, au sens fort du terme : 15 millions de notices, un catalogue multimédia, un catalogue international à dominante anglo-saxonne, un catalogue rétrospectif et courant, etc.

La force commerciale de l'OCLC le place actuellement en quasi monopole sur le marché mondial ; si la BN ou LIBRA passent des accords avec l'OCLC, on peut imaginer la situation paradoxale suivante : un accès aux notices françaises par une base américaine. Sans faire preuve de chauvinisme excessif et mal placé, on pourrait s'étonner de et même regretter une telle situation, d'autant plus que lors de l'utilisation de ces réservoirs entrent en jeu les problèmes longuement évoqués dans toute la journée, le catalogage et le coût.

Je crois que tout le monde est désormais persuadé de la nécessité d'un format et convaincu de l'inutilité d'en créer de nouveaux.

Par contre, il est évident que le bibliothécaire «de base» a peu d'influence sur le choix de ce format et se trouve tributaire soit du choix des administrations, soit du choix du réservoir commercial.

Nous sommes également convaincus de l'importance des fichiers d'autorité pour les formes françaises des vedettes et je pense que chacun d'entre vous sera atten-

tif au développement des fichiers d'autorité de la base BN-OPALE.

En ce qui concerne les coûts, il est sûr que cet aspect est très important car le temps des subventions ministérielles complètes n'est sans doute pas éternel. Des informations chiffrées ont été données dans la journée, il manque cependant des évaluations d'ensemble qui permettraient une réflexion plus argumentée.

Chacun, en tous cas, a ressenti l'absolue nécessité d'une circulation complète de l'information qui passe par l'exploitation optimale des ressources disponibles.

Si nous avons, et ce n'est pas moi qui le dis, la politique informatique de nos moyens, le mieux ne serait-il pas d'exploiter au maximum les ressources françaises avant de décider en connaissance de cause si oui ou non, nous adoptons «l'American way of life»? il paraît donc nécessaire que des accords interviennent entre les producteurs français pour que, au minimum, leurs systèmes puissent communiquer entre eux et que les bibliothèques françaises puissent en quelque sorte puiser dans un réservoir de notices aussi exhaustif que possible et économiquement supportable et, pourquoi pas un réservoir francophone alimentant (et s'alimentant sur) des serveurs régionaux. L'articulation régionale est très nécessaire, même si on n'en a pas trop parlé aujourd'hui, en particulier pour le problème des fonds locaux.

La situation est loin d'être tranchée, des solutions peuvent et doivent être encore recherchées, en prenant en compte les ressources des bibliothèques et les besoins des usagers.

L'ABF a donc un rôle à jouer sans oublier trois points : que nous sommes dans une période charnière où les techniques évoluent très vite ; qu'il est impossible de faire table rase des situations présentes et irréalistes, de penser découvrir aujourd'hui la solution idéale ; que nous, association, n'avons pas la maîtrise d'un certain nombre de paramètres, c'est pourquoi les recommandations que peut faire l'ABF sembleront peut-être à certains formulées de manière trop diplomatique.

Après discussion, la motion suivante a été adoptée :

L'Association des Bibliothécaires Français :

1. réaffirme que la normalisation de la description des documents sur tous sup-

ports est un impératif absolu lors de l'installation de systèmes automatisés ; que celle-ci nécessite en particulier l'adoption d'un format unique d'échange et le développement des fichiers d'autorité pour les normes françaises des vedettes-auteurs, collectivités-auteurs et matières ;

2. demande qu'une étude comparative des coûts réels d'utilisation des notices provenant des différents systèmes producteurs (par rapport au coût du catalogue manuel) soit faite dans les meilleurs délais par les administrations concernées, pour le catalogage courant et la récupération rétrospective ;

3. considère qu'il est nécessaire et urgent d'avoir accès aux notices françaises et étrangères par l'intermédiaire d'un réservoir national pour l'accès aux notices françaises et étrangères et la fourniture de produits bibliographiques adaptés aux besoins des bibliothèques ;

4. l'Association consciente de l'urgence de la demande de la profession et de l'attente du monde francophone et souhaitant que des solutions soient trouvées rapidement :

- demande que l'ensemble de la profession soit précisément informé par les instances administratives responsables de la politique suivie en matière d'informatique, des choix faits, des motivations et des études en cours ;

- demande à être associée aux décisions qui doivent être prises à court terme dans ce domaine ;

5. craignant que des solutions techniques comme le choix d'un serveur ne soient décidées a priori, demande que soit développée une politique de concertation au niveau national entre les divers partenaires et que soit créé, à défaut d'une Direction unique des bibliothèques, un organisme indépendant des administrations de tutelle, de type «Conseil national des bibliothèques». Dans l'attente de cette mise en place, souhaite qu'une mission d'étude et d'arbitrage soit confiée à une personnalité compétente et indépendante.